

DÉCISION N° 20 / 2026

confiant mandat spécial à Madame Anne DAUSSAN-WEIZMAN

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Madame Anne DAUSSAN-WEIZMAN, Conseillère Métropolitaine à l'Eurométropole de Metz, pour participer à la présentation des missions de la Maison du Luxembourg à la Chambre des salariés du Luxembourg qui se déroulera le 26 février 2026 à Luxembourg.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Fait à Metz, le 19 JAN. 2026

Le Président



François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260119-Decis020-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

